Amundi

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 Décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 Décembre 2017)

A l'Assemblée Générale de la société Amundi
Amundi
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 jnavier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation non cotés

Risque identifié	***Notre réponse***
Au 31 décembre 2017, la valeur nette des titres de participation non cotés inscrite au bilan s'élève à 5,9 milliards d'euros contre 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont évalués à la clôture de l'exercice en fonction de leur valeur d'utilité. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition. Ils figurent ainsi au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres et la conjoncture économique. Compte tenu de la part de jugement intervenant dans le choix des méthodes de détermination de la valeur d'utilité d'une part, et dans les hypothèses sous-tendant ces méthodes d'autre part, nous avons considéré que l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation non cotés constituait un point clé de notre audit. *Les titres de participation non cotés inscrits au bilan s'élèvent en valeur nette à 5,9 Mds€ au 31/12/2017.* *Se référer aux notes 2.2, 6 et 7 de l'annexe aux comptes annuels.*	Nos travaux ont consisté à : ▪ actualiser, par entretiens, notre compréhension des procédures mises en place par le groupe Amundi afin d'évaluer les titres de participation non cotés ; ▪ vérifier, par sondages, la permanence des méthodes utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des titres ; ▪ contrôler, par sondages, les agrégats financiers retenus dans l'estimation de la valeur d'utilité des titres en les rapprochant des bilans et comptes de résultat de clôture des entités évaluées ; ▪ apprécier le cas échéant l'existence de benchmark externes supportant les niveaux de multiples retenus dans les calculs de valeur d'utilité. Nous avons par ailleurs testé, sur la base d'échantillons, l'exactitude mathématique des calculs de valeurs d'utilité réalisés. Enfin, pour les titres dont la valeur d'utilité estimée s'est avérée inférieure au prix d'acquisition, nous avons examiné la cohérence des dépréciations comptabilisées avec le calcul des valeurs d'utilité

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article *L.225-37-3* du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi par l'assemblée générale du 16 novembre 1989 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par l'assemblée générale du 31 mai 1991 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 Décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 29ème année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la 27ème année, dont 20 années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres	
Emmanuel Benoist	Claire Rochas	Olivier Durand

7. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

7.1 COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Opérations interbancaires et assimilées		**594 368**	**371 415**
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3	594 368	371 415
Opérations avec la clientèle	4	**256 407**	**214 279**
Opérations sur titres		**1 551 455**	**2 139 922**
Obligations et autres titres à revenu fixe	5		
Actions et autres titres à revenu variable	5	1 551 455	2 139 922
Valeurs immobilisées		**6 121 901**	**2 716 179**
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	225 134	219 451
Parts dans les entreprises liées	6-7	5 896 741	2 496 692
Immobilisations incorporelles	7		
Immobilisations corporelles	7	25	36
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	**2 906**	**3 035**
Comptes de régularisation et actifs divers		**559 764**	**415 949**
Autres actifs	9	543 811	415 396
Comptes de régularisation	9	15 953	552
TOTAL ACTIF		**9 086 801**	**5 860 779**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Opérations interbancaires et assimilées		**876 244**	**358 751**
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	876 244	358 751
Comptes créditeurs de la clientèle	12	**2 727 300**	**1 422 000**
Dettes représentées par un titre	13		
Comptes de régularisation et passifs divers		**413 785**	**422 589**
Autres passifs	14	404 066	404 227
Comptes de régularisation	14	9 719	18 362
Provisions et dettes subordonnées		**304 063**	**49**
Provisions	15-16-17	205	49
Dettes subordonnées	19	303 859	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18	**37 149**	**37 149**
Capitaux propres hors FRBG :	20	**4 728 260**	**3 620 241**
Capital souscrit		503 776	419 814
Primes d'émission		2 474 411	1 152 225
Réserves		62 308	53 741
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		1 550 986	1 695 335
Resultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		136 779	299 126
TOTAL PASSIF		**9 086 801**	**5 860 779**

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements	26		
Engagements de garantie	26	912 441	308 939
Engagements sur titres	26		

(en milliers d'euros)		31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	26	1 750 000	1 750 000
Engagements de garantie	26	250 000	
Engagements sur titres	26		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	28-29	12 452	10 910
Intérêts et charges assimilées	28	-9 818	-8 183
Revenus des titres à revenu variable	29	105 799	270 438
Commissions (produits)	30	1 411	327
Commissions (charges)	30	-66	-116
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	1 007	1 273
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	40 304	58 636
Autres produits d'exploitation bancaire	33	10 651	9 815
Autres charges d'exploitation bancaire	33	-10 845	-10 052
Produit net bancaire		**150 895**	**333 048**
Charges générales d'exploitation	34	-15 093	-28 834
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-11	-11
Résultat brut d'exploitation		**135 791**	**304 204**
Coût du risque	35		
Résultat d'exploitation		**135 791**	**304 204**
Résultat net sur actifs immobilisés	36		
Résultat courant avant impôt		**135 791**	**304 204**
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	988	-5 078
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net		**136 779**	**299 126**

7.2 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 Cadre juridique et financier - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2017

1.1 Cadre juridique et financier
1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2017
1.3 Evénements postérieurs à l'exercice 2017

NOTE 2 Principes, méthodes comptables

2.1 Créances et engagements par signature
2.2 Portefeuille Titres
2.3 Immobilisations
2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
2.5 Provisions
2.6 Fonds pour risques bancaires généraux
2.7 Opérations en devises
2.8 Engagements hors bilan
2.9 Participations des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement
2.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi
2.11 Souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise
2.12 Charges et produits exceptionnels
2.13 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

NOTE 3 Créances sur les établissements de Crédit - Analyse par durée restant à courir

NOTE 4 Opérations avec la clientèle

4.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle
4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique
4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique
4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

NOTE 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) - ventilation par grandes catégories de contrepartie
5.2 Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable
5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle
5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

NOTE 6 Tableau des titres de participation et des filiales

6.1 Valeur estimative des titres de participation

NOTE 7 Variation de l'actif immobilisé

7.1 Immobilisations financières
7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 8 Actions propres

NOTE 9 Comptes de régularisation et actifs divers

NOTE 10 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

NOTE 11 Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

NOTE 12 Comptes créditeurs de la clientèle

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle
12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique
12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

NOTE 13 Dettes représentées par un titre

13.1 Dettes représentées par un titre- Analyse par durée résiduelle
13.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

NOTE 14 **Comptes de régularisation et passifs divers**
NOTE 15 **Provisions**
NOTE 16 **Epargne-logement**
NOTE 17 **Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies**
NOTE 18 **Fonds pour risques bancaires généraux**
NOTE 19 **Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle**
NOTE 20 **Variation des capitaux propres (avant répartition)**
NOTE 21 **Composition des fonds propres**
NOTE 22 **Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations**
NOTE 23 **Opérations effectuées en devises**
NOTE 24 **Opérations de change, prêts et emprunts en devises**
NOTE 25 **Opérations sur instruments financiers à terme**
NOTE 26 **Engagements donnés ou reçus**
NOTE 27 **Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés**
NOTE 28 **Produits nets d'intérêts et revenus assimilés**
NOTE 29 **Revenus des titres**
NOTE 30 **Produit net des commissions**
NOTE 31 **Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation**
NOTE 32 **Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**
NOTE 33 **Autres produits et charges d'exploitation bancaire**
NOTE 34 **Charges générales d'exploitation**
34.1 Effectif par catégorie de personnel
NOTE 35 **Coût du risque**
NOTE 36 **Résultat net sur actifs immobilisés**
NOTE 37 **Impôt sur les bénéfices**
NOTE 38 **Affectation des résultats**
NOTE 39 **Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs**
NOTE 40 **Rémunération des organes de direction**
NOTE 41 **Publicité des honoraires de commissaires aux comptes**

NOTE 1 Cadre juridique et financier - Evenements significatifs relatifs à l'exercice 2017

1.1 Cadre juridique et financier

La société Amundi est une société anonyme au capital de 503 776 405,00 euros (soit 201 510 562 actions de 2,50 euros de valeur nominale).
Conformément à l'article 44 de la loi du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit, Amundi a le statut d'établissement de crédit classé parmi les sociétés financières. Ce texte modifie l'article 18 de la loi bancaire 84-46 du 24 janvier 1984 et abroge l'article 99.
Dans le cadre de la loi de modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1997, Amundi a opté pour le statut de société financière, c'est-à-dire d'établissement de crédit.
Le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement a redéfini l'agrément d'Amundi le 19 février 2002. Amundi est agréé en qualité de société financière à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.
La société est détenue à hauteur de :

- 68,29% par Crédit Agricole S.A.,
- 29,99 % par le public (y compris les salariés),
- 1,71 % par les autres sociétés du groupe Crédit Agricole,
- 0,02% en autodétention.

1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2017

- Augmentation de capital

  Au cours du premier semestre 2017 s'est finalisée l'opération d'augmentation de capital (avec maintien du droit préférentiel de souscription) lancée par Amundi le 14 mars 2017 par voie de communiqué de presse.

  Au terme de la période de souscription (s'étalant du 17 mars 2017 au 31 mars 2017), cette augmentation de capital a conduit à l'émission de 33 585 093 actions au prix de 42,50 euros par action (dont 2,50 euros de nominal et 40,00 euros de prime d'émission). Le montant final de l'opération s'élève à 1,4 milliards d'euros.

  Le principe de cette augmentation de capital avait été présenté le 12 décembre 2016, lors de l'annonce par Amundi du projet d'acquisition de Pioneer Investments.

- Acquisition de Pioneer Investments

  Le produit de cette augmentation de capital a permis à Amundi de financer une partie de l'augmentation de capital de 3,4 milliards d'euros d'Amuni AM qui a fait l'acquisition des sociétés du groupe Pioneer Investments auprès d'UniCredit le 03 juillet 2017 pour 3,5 milliards d'euros. Le solde est financé à hauteur d'environ 1,5 milliards d'euros par les ressources disponibles d'Amundi en utilisant du capital excédentaire, et à hauteur de 645 millions d'euros par de la dette *senior* et subordonnée.

1.3 Evénements postérieurs à l'exercice 2017

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice, pris en compte en comptabilité ou non, n'est intervenu.

NOTE 2 Principes, méthodes comptables

La présentation des états financiers d'Amundi est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.
Le règlement de l'ANC N°2014-07 n'a eu aucun impact sur le résultat et la situation nette d'Amundi.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, autres concours à la clientèle.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les prêts subordonnés sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

2.2 Portefeuille-titres

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Titres de transaction
Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme.
Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.
Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.
Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « gains ou pertes des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement
Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable
Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente.
Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.
Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « gains ou pertes sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés ».

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.
A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.
L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre.
Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Amundi, dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.
Elles sont enregistrées dans un portefeuille de transaction pour leur valeur d'inventaire.

2.3 Immobilisations

Amundi applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.
Par conséquent, Amundi applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.
En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».
Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.
Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.
Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.
A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.
Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.
Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.
Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

composant	durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Provisions

Amundi applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.
Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.
L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.6 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par Amundi à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.
Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.
Au 31 décembre 2017 le solde de ce compte est de 37 148 962,00 euros.

2.7 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.
Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

2.8 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.
Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

2.9 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».
Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi Tenue de Comptes, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Etoile Gestion, BFT IM, Société Générale Gestion, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.
Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'UES de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.
Par conséquent, Amundi n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.
Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régime à prestations définies

Amundi a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.
En application de ce règlement, Amundi provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi AM a formalisé un contrat d'assurance « Indemnités Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES ont été signées. Cette externalisation des « IFC » se traduit par un transfert d'une partie de la provision de passif qui existait dans les comptes vers le contrat PREDICA.
Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

2.11 Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Plan d'attribution d'actions

Trois plans d'attributions d'actions de performance accordés à certaines catégories de salariés ont été mis en place. Ces actions seront livrées au terme d'une période d'acquisition de 3 ans soit par une émission d'actions nouvelles, soit par un rachat d'actions.
Ces plans d'attributions sont décrits ci-dessous :

Plans d'attributions d'actions de performance			
Date de l'assemblée générale autorisant le plan	30/09/2015	30/09/2015	18/05/2017
Date du conseil d'administration	11/02/2016	09/02/2017	13/12/2017
Date d'attribution des actions	11/02/2016	09/02/2017	13/12/2017
Nombre d'actions attribuées	235 160 (1)	139 930 (1)	1 551 750
Modalités de règlement	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi
Période d'acquisition des droits	11/02/2016 11/02/2019	09/02/2017 09/02/2020	01/07/2017 31/12/2021
Conditions de performance (2)	Oui	Oui	Oui
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui
Actions restantes au 31 décembre 2017	235 160	139 930	1 551 750
Juste valeur d'une action - Tranche 1	26,25 euros (1)	43,41 euros (1)	67,12 euros
Juste valeur d'une action - Tranche 2	n.a.	n.a.	63,69 euros
Juste valeur d'une action - Tranche 3	n.a.	n.a.	59,85 euros

(1) Ajustement concomitant de la quantité et de la juste valeur des actions suite à l'augmentation de capital intervenue au premier semestre 2017 (préservation des intérêts et droits des bénéficiaires).

(2) Les conditions de performance sont basées sur le résultat net part du groupe (RNPG), le niveau de collecte et le coefficient d'exploitation du groupe.

L'option retenue est que les actions seront livrées au terme de la période d'acquisition par l'émission d'actions nouvelles, aucune charge n'est comptabilisée au cours de l'exercice et aucun passif n'est enregistré au passif du bilan.

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de cinq ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi.

2.13 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.
La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.
Amundi a mis en place depuis 2010 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2016 17 entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Amundi. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.
Suite à la signature le 15 avril 2010 d'une convention d'intégration fiscale, Amundi est tête de groupe d'intégration fiscale des sociétés suivantes :

- CPR Asset Management
- Amundi Finance
- Amundi Intermédiation
- Société Générale Gestion
- Amundi AM
- Amundi Immobilier
- Amundi Private Equity Funds
- Amundi Tenue de Comptes
- Amundi Finance Emissions
- LCL Emissions
- Amundi Issuance
- Etoile Gestion
- Amundi India Holding
- Amundi Ventures
- Valinter 19
- Valinter 20
- Eliditus

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Amundi a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée restant à courir

	31/12/2017							31/12/2016
(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
· à vue	338 273				338 273		338 273	221 310
· à terme	40 000	116 000			156 000	54	156 054	50 065
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				100 000	100 000	40	100 040	100 040
Total	**378 273**	**116 000**		**100 000**	**594 273**	**95**	**594 368**	**371 415**
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	**378 273**	**116 000**		**100 000**	**594 273**	**95**	**594 368**	**371 415**
Comptes ordinaires								
Comptes et avances à terme								
Total								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN								
TOTAL	**378 273**	**116 000**		**100 000**	**594 273**	**95**	**594 368**	**371 415**

Note 4 Opérations avec la clientèle

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

	31/12/2017							31/12/2016
En milliers d'euros	<3 mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales								
Autres concours à la clientèle	104 898			150 000	254 898	1 509	256 407	214 279
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs								
Dépréciations								
Valeur nette au bilan	104 898			150 000	254 898	1 509	256 407	214 279

Les prêts subordonnés consentis à la clientèle s'élèvent à 150 000 milliers d'euros.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	225 700	213 000
Autres pays de L'U.E.	29 198	
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
organismes internationaux		
Total en principal	**254 898**	**213 000**
Créances rattachées	1 509	1 279
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	**256 407**	**214 279**

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2017				
En milliers d'euros	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	225 700				
Autres pays de L'U.E.	29 198				
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	1 509				
Valeur au bilan	**256 407**				

	31/12/2016				
En milliers d'euros	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	213 000				
Autres pays de L'U.E.					
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	1 279				
Valeur au bilan	**214 279**				

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Société financières	254 898				
Entreprises					
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	1 509				
Valeur au bilan	**256 407**				

En milliers d'euros	31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Société financières	213 000				
Entreprises					
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	1 279				
Valeur au bilan	**214 279**				

Note 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

En milliers d'euros	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs						
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Actions et autres titres à revenu variable	8 682	1 574 296			1 582 978	2 177 016
Créances rattachées						
Dépréciations		-31 523			-31 523	-37 094
Valeur nette au bilan	**8 682**	**1 542 773**			**1 551 455**	**2 139 922**
Total	**8 682**	**1 542 773**			**1 551 455**	**2 139 922**
Valeurs estimatives	**8 682**	**1 563 446**			**1 563 400**	**2 187 719**

Dont pour les titres de transactions : 8 682 milliers d'euros négociables sur un marché actif.

La valeur estimée des plus values latentes sur le portefeuille de placement s'élève à 20 549 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2017	Encours nets 31/12/2016
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit		
Sociétés financières	1 582 872	2 176 911
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	105	105
Divers et non ventilés		
Total en principal	**1 582 978**	**2 177 016**
Créances rattachées		
Dépréciations	-31 523	-37 094
Valeurs nettes au bilan	**1 551 455**	**2 139 922**

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés								
Titres non cotés			1 582 978	1 582 978			2 177 016	2 177 016
Créances rattachées								
Dépréciations			-31 523	-31 523			-37 094	-37 094
Valeurs nettes au bilan			**1 551 455**	**1 551 455**			**2 139 922**	**2 139 922**

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

Néant

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

Néant

Note 6 Tableau des titres de participation et des filiales

(en milliers d'euros)

	informations financières				Valeurs comptables des titres détenus		avances consentis par la société et non encore remboursé	Montant des cautions et avals donnés par la société		Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Société	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	valeur brute	valeur nette			CA HT du dernier exercice écoulé		
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)											
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)											
AMUNDI FINANCE	EUR	40 320	462 855	23,87%	227 357	227 357	100 000		146 757	81 536	
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)											
AMUNDI AM	EUR	1 086 263	3 925 278	100,00%	4 673 774	4 673 774	150 000		1 235 717	373 264	
SOCIETE GENERALE GESTION	EUR	567 034	46 969	100,00%	582 437	582 437			237 862	34 866	43 816
ETOILE GESTION	EUR	29 000	2 994	100,00%	155 000	155 000			85 231	9 248	9 223
CPR ASSET MANAGEMENT	EUR	53 446	38 428	86,36%	99 563	99 563			143 851	39 848	13 200
BFT GESTION	EUR	1 600	41 677	99,99%	60 374	60 374			44 454	9 471	
AMUNDI IMMOBILIER	EUR	16 685	34 718	100,00%	63 989	63 989			158 460	47 316	29 619
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	EUR	12 394	37 615	59,93%	33 998	33 998			31 018	7 539	
4) Autres participations (10 à 50% du capital)											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1%	EUR				**484**	**250**					
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					**5 896 976**	**5 896 741**					

L'information « résultat du dernier exercice » concerne le résultat de l'exercice en cours.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2017		31/12/2016	
(en milliers d'euros)	valeur au bilan	Valeur estimative	valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	5 896 976	5 896 741	2 496 832	2 496 692
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-234		-141	
Valeur nette au bilan	**5 896 741**	**5 896 741**	**2 496 692**	**2 496 692**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés				
· Titres cotés	283 979	225 134	283 979	219 451
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-58 845		-64 528	
Sous-total autres titres détenus à long terme	225 134	225 134	219 451	219 451
Valeur nette au bilan	225 134	225 134	219 451	219 451
Total des titres de participation	**6 121 875**	**6 121 875**	**2 716 142**	**2 716 142**

Note 7 Variation de l'actif immobilisé

7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes (1)	2 496 832	3 400 143			5 896 976
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-141			-94	-234
VALEUR NETTE AU BILAN	**2 496 692**	**3 400 143**		**-94**	**5 896 741**
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	283 979				283 979
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-64 528			5 683	-58 845
VALEUR NETTE AU BILAN	**219 451**			**5 683**	**225 134**
TOTAL	**2 716 142**	**3 400 143**		**5 589**	**6 121 875**

(1) dont 3 400 milliers d'euros d'augmentation de capital de la société Amundi AM en vue de l'acquisition des sociétés du groupe Pioneer Investments.

La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	53				53
Amortissements et dépréciations	-17			-11	-28
VALEUR NETTE AU BILAN	**36**			**-11**	**25**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	420				420
Amortissements et dépréciations	-420				-420
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	**36**			**-11**	**25**

Note 8 Actions propres

	31/12/2017				31/12/2016
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	41 135			41 135	61 045
(en milliers d'euros)					
Valeurs comptables	2 906			2 906	3 035
Valeurs de marché	2 906			2 906	3 035

Valeur nominale de l'action : 2,50 euros.

Les actions propres sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et comptabilisées en portefeuille de transaction.

Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	543 811	415 396
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	**543 811**	**415 396**
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	15 633	343
Charges constatées d'avance	321	209
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	**15 953**	**552**
Total	**559 764**	**415 949**

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 281 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépot de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	101 762	1 702	-11 844		-1 018	90 602
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
Total	**101 762**	**1 702**	**-11 844**		**-1 018**	**90 602**

Note 11 Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017 ≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2016 Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	219 032				219 032		219 032	295 006
· à terme (1)	194 159	116 000	345 000	1 000	656 159	1 052	657 212	63 744
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**413 191**	**116 000**	**345 000**	**1 000**	**875 191**	**1 052**	**876 244**	**358 751**

Dont 345 000 milliers d'euros de dettes *senior* de financement de l'acquisition de Pioneer Investments.

Note 12 Comptes créditeurs de la clientèle

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle –Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017 < 3mois	> 3mois < 1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2016 Total
Comptes ordinaires créditeurs								
Comptes d'épargne à régime spécial :								
· à vue								
· à terme								
Autres dettes envers la clientèle	2 727 300				2 727 300		2 727 300	1 422 000
· à vue	58 100				58 100		58 100	1 389 800
· à terme	2 669 200				2 669 200		2 669 200	32 200
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	2 727 300				2 727 300		2 727 300	1 422 000

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	2 587 300	1 422 000
Autres pays de l'U.E.	140 000	
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	**2 727 300**	**1 422 000**
Dettes rattachées		
Valeurs au bilan	**2 727 300**	**1 422 000**

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Particuliers		
Agriculteurs		
Autres professionnels		
Sociétés financières	2 727 300	1 422 000
Entreprises		
Collectivités publiques		
Autres agents économiques		
Total en principal	**2 727 300**	**1 422 000**
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	**2 727 300**	**1 422 000**

Note 13 Dettes représentées par un titre

13.1 Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

Néant

13.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

Néant

Note 14 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	404 066	404 227
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	**404 066**	**404 227**
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance		
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		
- Autres charges à payer	9 719	18 362
- Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	**9 719**	**18 362**
TOTAL	**413 785**	**422 589**

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 Provisions

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés						
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature						
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	49	155				205
VALEUR AU BILAN	**49**	**155**				**205**

Note 16 Epargne-logement

Néant

Note 17 Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**318**	**464**
Coûts des services rendus sur la période	16	23
Effet de l'actualisation		
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées		-170
(Gains) / pertes actuariels	-2	1
Dette actuarielle au 31/12/N	**332**	**318**

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	855	972
Rendement attendu des actifs	11	13
Gains/pertes actuariels	-13	40
Cotisation de l'employeur		
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées par le fonds		-170
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	**853**	**855**

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coûts des services rendus sur la période	16	23
Coût financier	3	5
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés	-11	-13
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	**8**	**15**

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N	332	318
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs en fin de période	-853	-855
Position nette (passif)/actifs au 31/12/N	**521**	**537**

Note 18 Fonds pour risques bancaires généraux

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fonds pour risques bancaires généraux	37 149	37 149
VALEUR AU BILAN	**37 149**	**37 149**

Note 19 Dettes subordonnées – analyse par durée résiduelle

	31/12/2017						31/12/2016
(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Dollar								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				300 000	300 000	3 859	303 859	
C/C bloqués des Caisses Locales								
Dépots Gtie à caractère mutuel								
VALEURS AU BILAN				**300 000**	**300 000**	**3 859**	**303 859**	

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indeterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 859 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 20 Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2016	**419 814**	**2 901 301**			**299 126**	**3 620 241**
Dividendes versés au titre de 2016		-434 909				-434 909
Variation de capital	83 963	1 322 187				1 406 149
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		299 126			-299 126	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2017					136 779	136 779
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2017	**503 776**	**4 087 704**			**136 779**	**4 728 260**

Le capital social est composé de 201 510 652 actions de 2,50 euros de valeur nominale.

Note 21 Composition des fonds propres

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	4 728 260	3 620 241
Fonds pour risques bancaires généraux	37 149	37 149
Dettes subordonnées et titres participatifs	303 859	
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	**5 069 268**	**3 657 390**

Note 22 Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2017 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2016 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	**850 775**	**585 694**
sur les établissements de crédit et institutions financières	594 368	371 415
sur la clientèle	256 407	214 279
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	**3 907 402**	**1 780 751**
Sur les établissements de crédits et institutions financières	876 244	358 751
Sur la clientèle	2 727 300	1 422 000
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	303 859	
Engagements donnés	**25 988**	**18 933**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	25 988	18 933
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Note 23 Opérations effectuées en devises

	31/12/2017		31/12/2016	
(en milliers d'euros)	**Actif**	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Euro	8 783 657	9 032 622	5 558 535	5 846 026
Autres devises de l'Union Europ.	397	2 767	303	292
Franc Suisse				
Dollar	29 574	47 566	3 269	14 460
Yen	273 170		298 669	
Autres devises	3	3 845	3	
Total	**9 086 801**	**9 086 801**	**5 860 779**	**5 860 779**

Note 24 Opérations de change, prêts et emprunts en devises

Néant

Note 25 Opérations sur instruments financiers à terme

Néant

Note 26 Engagements données ou reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES	**912 441**	**308 939**
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires		
Autres ouvertures de crédits confirmés		
- Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	**912 441**	**308 939**
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	912 441	308 939
- Cautions immobilières		
- garanties financières		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	912 441	308 939
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS RECUS	**2 000 000**	**1 750 000**
Engagements de financement	**1 750 000**	1 750 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 750 000	1 750 000
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**250 000**	
Engagements reçus d'établissements de crédit	250 000	
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

Note 27 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

Néant

Note 28 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
sur opérations avec les établissements de crédit	7 382	9 426
Sur opérations avec la clientèle	3 620	1 279
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés	1 450	205
Intérêts et produits assimilés	**12 452**	**10 910**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-9 746	-5 541
Sur opérations avec la clientèle		6
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et charges assimilées	-73	-2 648
Intérêts et charges assimilées	**-9 818**	**-8 183**
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	2 634	2 727

(1) - dont 1 553 milliers d'euros au titre du coût du financement relatif au "Credit Revolving Facility" accordé à Amundi pour 1 750 000 milliers d'euros,
- dont 3 859 milliers d'euros au titre des charges relatives aux dettes subordonnées.

Note 29 Revenus des titres

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	102 066	268 594
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	3 732	1 844
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	**105 799**	**270 438**
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	**105 799**	**270 438**

Note 30 Produit net des commissions

	31/12/2017			31/12/2016		
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres		-66	-66		-116	-116
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	1 411		1 411	327		327
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	**1 411**	**-66**	**1 345**	**327**	**-116**	**211**

Note 31 Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Solde des opérations sur titres de transaction	1 007	1 273
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme		
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	**1 007**	**1 273**

Note 32 Gains ou pertes des opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-1 702	-5 634
Reprises de dépréciations	11 844	23 668
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	10 142	18 035
Plus-values de cession réalisées	34 875	48 307
Moins-values de cession réalisées	-4 713	-7 706
Solde des plus et moins-values de cession réalisés	30 162	40 601
Solde des opérations sur titres de placement	**40 304**	**58 636**
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**40 304**	**58 636**

Note 33 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits divers	13	1
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	10 639	9 814
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	**10 651**	**9 815**
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	-10 845	-10 052
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	**-10 845**	**-10 052**
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**-194**	**-237**

Note 34 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-1 754	-745
Charges sociales	-863	-536
Intéressement et participation	-129	-61
Impôts et taxes sur rémunérations	-281	-232
Total des charges de personnel	**-3 027**	**-1 573**
Refacturation et transferts de charges de personnel	60	60
Frais de personnel nets	**-2 967**	**-1 513**
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-2 896	-2 999
Services extérieurs et autres frais administratifs	-18 541	-25 723
Total des charges administratives	**-21 436**	**-28 722**
Refacturation et transferts de charges administratives	9 310	1 402
Frais administratifs nets	**-12 126**	**-27 320**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**-15 093**	**-28 833**

34.1 Effectif par catégorie de personnel

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	10	9
Non-cadres	1	1
TOTAL	**11**	**10**
Dont : France	*10*	*10*
Etranger		
Dont personnel mis à disposition		

Note 35 Coût du risque

Néant

Note 36 Résultat net sur actifs immobilisés

Néant

Note 37 Impôt sur les bénéfices

Amundi est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale formé depuis l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Le bénéfice fiscal du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 489 082 732 euros.
Aucun déficit reportable n'a été constaté au niveau du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
La somme des impôts sur les bénéfices générés par les sociétés du périmètre et constatée en produit chez la société mère est de 173 669 986 euros.
La dette d'impôt dû au Trésor public pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 par la société tête de groupe s'élève à 166 920 667 euros au titre de l'impôt sur les sociétés et de 24 454 137 euros au titre de la contribution exceptionnelle additionnelle à l'impôt.
Individuellement et en l'absence d'intégration fiscale Amundi n'aurait pas supporté de charges d'impôt au 31 décembre 2017.
Dans le cadre de l'intégration fiscale Amundi en tant que société intégrante enregistre une charge de 16 709 milliers d'euros.
Conventionnellement, les filiales supportent la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient subi en l'absence du régime d'intégration fiscale.
Par ailleurs au 31 décembre 2017 Amundi a comptabilisé un produit d'impôt au titre du remboursement par l''Etat de la taxe de 3% sur les dividendes de 26 829 milliers d'euros au titre des exercices 2014 à 2016 et 13 459 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017.

Note 38 Affectation des résultats

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	136 779 154,47
affectation Réserve lègale	0,00
Report à nouveau antérieur	1 550 985 725,82
Total (bénéfice distribuable)	1 687 764 880,29
Affectation	
distribution Dividende	503 776 405,00
Report à nouveau après affectation	1 183 988 475,29
Total	1 687 764 880,29

Note 39 Implantations dans les états ou territoires non coopératifs

Néant

Note 40 Rémunération des organes de direction

Amundi a versé 2,425 millions d'euros de rémunération aux membres des organes de direction.
Au cours de l'exercice, il n'a été accordé aucune avance et aucun crédit aux membres des organes d'administration ou de direction, et aucun engagement n'a été pris pour leur compte au titre d'une garantie quelconque.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du conseil d'administration sont présentés dans le chapitre 2.5.6 "rémunération des administrateurs" du document de référence.

Note 41 Honoraires des commissaires aux comptes

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale du groupe Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Amundi.